



Contrôle **f**iscal

Articles de l'Unité
2005



L'UFE REÇUE À LA DG «TAXUD»

Une délégation de l'UFE a été reçue par M. Verrue, directeur général de la DG «Taxud» auprès de la Commission de Bruxelles, le 7 février 2005.

Au niveau européen, chaque commissaire, comme un ministre en France, a à sa disposition une Direction Générale qui traite de l'ensemble des missions qui sont dans son champ de compétence. Ainsi M. Laszlo KOVACS, nouveau commissaire chargé de la fiscalité et des douanes, dispose de la Direction Générale «fiscalité et union douanière» (TAXUD) dont le responsable est M. Verrue (un haut fonctionnaire français), lequel est assisté de 4 directeurs chargés des missions suivantes :

- la coordination des programmes,
- les affaires internationales et les questions tarifaires,
- la politique douanière, la fiscalité indirecte et l'administration fiscale,
- les analyses et politiques fiscales.

La délégation de l'UFE était composée de Dieter ANDRACEK, allemand, président de l'UFE, de Jörn Rise ANDERSEN, danois, président du comité douanier, de Christian STEENHOUDT (SNUI), président du comité fiscal et de Désiré ROPERS (BN du SNUI) qui a fait fonction d'interprète pour la langue allemande.

La déclaration de l'UFE

Nous avons tout d'abord dénoncé le fait que M. BOLKESTEIN, le précédent commissaire européen, avait constamment refusé de nous recevoir alors que tous ses prédécesseurs (Mme SCRIVENER, M. MONTI) avaient accordé de nombreux entretiens à l'UFE, seule structure représentative des agents des Finances au niveau européen (43 syndicats, 300 000 membres). Dans sa déclaration, la délégation a évoqué de multiples sujets :

- elle a dénoncé la règle de l'unanimité dans le futur traité constitutionnel,
- elle a souligné les problèmes liés au dumping fiscal et à la non harmonisation des législations et elle a fait remarquer que cela pouvait s'aggraver avec l'arrivée des nouveaux pays dont le niveau des prélèvements est plus faible (en particulier pour les impôts directs),
- elle a demandé la création d'un serpent fiscal en référence au serpent monétaire,
- elle a rappelé que le travail était plus taxé que le capital et souligné les évolutions négatives des prélèvements qui se traduisent par un transfert des impôts directs vers les impôts indirects,
- elle a demandé les suites données au «Paquet Fiscal» mis en œuvre par M. MONTI et elle a demandé où en était le dossier «harmonisation des bases imposables» pour les entreprises,
- elle a posé le problème des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale et révoqué la situation de l'OLAF,
- elle a dénoncé, enfin, la diminution des moyens de toutes les administrations fiscales, notamment par les suppressions d'emplois.

Les réponses de Monsieur Verrue

La commission doit s'inscrire dans la réalisation de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et, pour cela, tout sera orienté vers les entreprises.

Le sujet de l'harmonisation n'est pas prioritaire, pas à l'ordre du jour.

Seule l'harmonisation des bases consolidées unifiées doit être réalisée en adaptant les règles comptables internationales.

Pour rendre plus facile la vie des entreprises, il faut qu'elles puissent s'acquitter des formalités auprès d'un seul interlocuteur en matière de TVA (dossier ONE STOP SHOT) et il faut parvenir à rejeter les régimes de faveur en matière de fiscalité en général pour éviter la concurrence déloyale.

Les autres travaux prévus pour la Commission concernent la remise à plat de la fiscalité pour les dépenses de recherche et de développement (pour aider à atteindre 3% du PIB), l'étude de comparaisons sur la fiscalité du capital à risque et sur les régimes des plus-values.

En ce qui concerne la fiscalité de l'Épargne, les échanges d'information vont commencer le 1er juillet 2005. Mais trois pays de l'Union (Autriche, Luxembourg, Belgique) ont obtenu un différé.

Suite à notre dénonciation du secret bancaire les représentants de la DG Taxud ont déclaré ne pas lui être favorables ; ils ont affirmé travailler pour renforcer les échanges informatiques.

Pour parvenir à améliorer la lutte contre la fraude fiscale, la coopération doit se faire par la mise en place d'un code de bonne conduite au-delà de l'UE et ce, dans le cadre, des travaux de l'OCDE. En contrepartie d'un partenariat économique et commercial, des accords auraient été pris pour des échanges de renseignements et des engagements de transparence avec des paradis fiscaux.

L'OLAF ne dépend pas directement de la Commission. Il a un rôle de contrôle interne des institutions européennes et pas seulement de lutte contre la fraude fiscale. Le changement de directeur général devrait être révélateur du choix qui sera privilégié entre ces deux missions.

Ce type d'entrevue est toujours nécessaire pour faire connaître au plus haut niveau les analyses, les positions de l'UFE, pour recueillir aussi des informations sur des orientations communautaires rejaillissant sur nos conditions de travail d'agents des Impôts.

Il faut noter que les objectifs fixés à la DG Taxud sont évidemment liés à des choix politiques (comme toujours en matière de fiscalité) et que ces choix sont jusqu'ici très orientés dans un sens libéral pour gêner le moins possible les entreprises.

La notion de justice fiscale comme élément de justice sociale ne semble pas faire partie des «fondamentaux» de la Commission européenne.

■ Lundi de Pentecôte

La grogne n'a cessé de monter durant tout le mois d'avril et on a appris que, pour calmer les esprits, plusieurs grandes entreprises avaient renoncé à faire travailler leur personnel le 16 mai (Bouygues, la Société Générale, la BRED, Big Mat, Axa assistance, TF1, etc).

Du côté de la Fonction Publique, les fédérations syndicales ont adressé le 15 avril un courrier à M. Raffarin lui demandant de renoncer à faire du lundi de Pentecôte une prétendue journée de solidarité ne consistant, en fait, qu'en une remise en cause de la réduction du temps de travail.

Les fédérations des Finances, pour leur part, se prononceront sur le sujet après leur entrevue avec Thierry Breton et compte tenu des réponses faites par le Premier ministre au courrier du 15 avril évoqué ci-dessus.

■ Les bruits de Meaux

Nos camarades de la section de Seine et Marne se sont efforcés de rencontrer Jean-François Copé, ministre du Budget, lors de sa visite à l'Hôtel des Impôts de Meaux.

Ils sont parvenus à leurs fins après avoir entendu les belles déclarations du «visiteur» sur la modernisation des services et l'unification des intérêts de retard respectivement versés par les contribuables et par l'Etat (intérêts moratoires).

Ils ont donc pu brièvement évoquer les grandes revendications du moment, ce à quoi le ministre leur a répondu, après avoir justifié les réformes en cours, qu'il faudrait négocier les «retours sur investissement» aux agents. Ce point a été abordé à nouveau lors d'une séquence terminale de dialogue avec la presse au cours de laquelle «JFC» a reconnu que les dits «retours» vers les agents demeuraient à discuter. Voilà des propos dont il faudra se rappeler après le 22 avril et la rencontre Breton-fédérations syndicales à laquelle il assistera lui aussi.

■ Fonction Publique

Le rendez-vous du 18 avril entre Renaud Dutreil et les syndicats a abouti à deux décisions : des discussions se tiendront à l'automne sur l'évolution des salaires en 2006, un programme de réunions sera d'autre part développé entre mai et décembre sur la modernisation de la Fonction Publique.

«Une gestion moderne des ressources humaines ne peut s'accomplir dans un cadre constitué de 900 corps» a souligné, une nouvelle fois, le ministre.

Les représentants de la FSU ont déploré que le dossier de la protection sociale complémentaire ne figure pas au programme des discussions, et, dans l'ensemble, les représentants des fonctionnaires ont redouté qu'après le référendum les perspectives soient évoquées avec moins de «rondeur».

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES : MERCİ LE SNUI !

Annoncée comme imminente en février dans un courrier des ministres Gaymard et Copé, la revalorisation des indemnités kilométriques a finalement été rendue officielle le 5 avril.

L'augmentation obtenue est de 6,81 % et elle est rétroactivement applicable à partir du 1er février 2005.

Nous rappelons que l'action «réclamons notre dû» est à l'origine de cette avancée non négligeable : la FDSU avait plusieurs fois relayé la demande du SNUI auprès de Sarkozy lequel avait reconnu son bien fondé et laissé entendre, le 18 octobre, qu'il aboutirait sur ce point.

Quelques jours avant son départ, en novembre, l'ancien ministre confirmait que la Fonction Publique prendrait une décision favorable, mais celle-ci s'est faite quelque peu attendre.

Le SNUI se félicite naturellement de cette revalorisation et il remercie tous les agents des Impôts qui se sont mobilisés fin 2004, à commencer par les 32 000 signataires de la pétition du début-octobre.

■ Un délégué de choc !

Nos camarades des sections SNUI de Centre-Auvergne ont demandé à être reçus par le délégué interrégional et celui-ci leur a accordé une audience le 11 avril à Orléans.

Venus principalement évoquer la dégradation des conditions de travail sur l'ensemble des directions, nos représentants ont eu droit à des propos provocateurs sur la charte du dialogue social que le SNUI n'a pas signée, à une dénonciation du catastrophisme ambiant et à un discours très volontariste sur les réformes.

C'est cependant sur l'évaluation-notation que les échanges ont été les plus surprenants, le SNUI étant accusé d'avoir porté des consignes de boycott des entretiens et de préparer des appels de note collectifs contre lesquels l'administration saurait trouver une parade radicale.

De l'avis de M. Gheux, un agent n'assistant pas à son entretien d'évaluation mérite une notation abaissée.

Nous parlons en pages 10 et 11 des tensions qui se sont développées à partir des entretiens boycottés, mais soulignons ici combien nous avons été surpris par le hiatus existant entre les deux courriers de M. Parent, cherchant à calmer le jeu (le dernier daté du 15 avril), et les propos musclés du délégué interrégional d'Orléans entendus le 11 du même mois.

MUTATIONS INSPECTEURS : ÇA CAFOUILLE !

Publié le 18 avril 2005, le projet des mutations des inspecteurs a posé bien des problèmes à nos représentants élus en CAP n°3. Des documents d'analyse transmis très tardivement, des modifications apportées à ceux-ci, un manque d'explication des décisions de gestion de l'administration, des vacances de postes connues et non pourvues dans le projet alors qu'il y avait possibilité de les attribuer, voilà autant d'éléments qui ont amené nos camarades à solliciter, en intersyndicale, une audience auprès de la directrice des ressources humaines.

L'administration a accédé à leur demande et un projet complémentaire a été publié le 3 mai. Ce projet a pris en compte les postes à pourvoir du fait des nominations des IDEP, en particulier sur Paris et la RIF ainsi que sur quelques départements de province. Les anomalies qui ont pu être constatées sur certains départements, et reconnues par l'administration, seront réparées. L'administration a pris l'engagement de ne pas «démutter» les agents qui avaient obtenu satisfaction au premier projet. Le SNUI restera vigilant sur ce point.

La CAP se tient du 10 au 13 mai et les résultats seront connus le 31 mai en fin d'après midi.

■ Antennes DIRCOFI : la proximité menacée

L'annonce, à la DIRCOFI Sud-Ouest, du transfert pur et simple de l'antenne de direction et de la BEP de Limoges vers Bordeaux a suscité la colère des agents et des représentants des organisations syndicales.

Après avoir bataillé contre la suppression de la brigade de Brive en octobre 2003, l'intersyndicale SNUI-SNADGI-FO s'est de nouveau mobilisée contre la fermeture de l'antenne de direction à Limoges qui doit toucher 9 emplois au 1er septembre 2006.

Alors que le maintien des «antennes» des anciennes DR avait été un acquis des personnels lors de la mise en place des Dircofi, l'administration, sous couvert de rationalisation, revient sur ses engagements.

Face au refus persistant de la direction d'écouter les arguments des agents, l'intersyndicale a saisi les élus locaux du département et de la région.

En s'appuyant sur la circulaire du Premier ministre du 3 mars 2005, les organisations syndicales ont mis en avant la disparition de ces services pour les contribuables désireux d'avoir des interlocuteurs de proximité (recours, suivi des contentieux).

Plusieurs soutiens ont de ce fait été enregistrés : adoption d'un vœu au Conseil Général de la Haute-Vienne, dialogue entamé avec le Conseil Régional du Limousin, appui du Sénateur de la Haute Vienne, M. Dermeliat, qui a déposé une question écrite au ministre, lettres de soutien de MM. Boisserie (député de Haute Vienne) et Hollande (député de Corrèze).

Ayant de plus saisi le délégué interrégional, M. Delahay, l'intersyndicale n'a malheureusement pas trouvé chez lui l'espace de concertation qu'elle avait espéré.

Le SNUI, au niveau national, réaffirme la nécessité de maintenir des services de proximité pour les contribuables (en s'appuyant certes sur la circulaire «Raffarin», mais aussi sur les conditions d'application des 30 mesures «Sarkozy».

Comme le souligne le sénateur dans son interpellation du ministre : «à l'heure où l'aménagement du territoire est prétendument une priorité, je souhaite savoir si le gouvernement envisage de revoir sa décision de transférer les emplois et de maintenir l'antenne de direction». La balle est dans le camp de M. Breton.

■ Indiscrétions

Selon un article du Figaro, le 26 avril, le rapport 2004 de la DGI (à paraître en mai) ferait ressortir, à propos du contrôle fiscal, une augmentation des droits rappelés sur l'impôt sur le revenu et un «recul sensible» de ceux concernant l'impôt sur les sociétés et la TVA.

Il était fait mention dans cet article de 8 % de baisse sur l'IS et de 6 % sur la TVA.

Si ces données s'avèrent exactes, on pourra les verser, elles aussi, au dossier des cadeaux faits aux entreprises (déjà très fourni avec les dispositions des lois de finances, les simplifications et autres allègements de «charges sociales»).

Qui disait qu'il n'y avait pas matière à discussion sur l'accomplissement des missions de la DGI et sur les plus récentes décisions concernant le contrôle fiscal ?

■ Faudrait savoir ! ...

Dans ses opérations de communication, le ministère de la Fonction Publique vient de révéler que, selon un cabinet américain (Grant Thornton), la France serait devenue en 2005 le deuxième pays du Monde où la réglementation administrative est la moins lourde pour les entreprises ... juste derrière Singapour !

Selon un autre cabinet (Accenture), l'administration électronique progresse en France à très grande vitesse. Nous serions désormais au troisième rang mondial pour la «maturité des services rendus». Nous devancerions ainsi le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Et pour finir, le «bouquet» : la Banque Mondiale classe la France deuxième pays du Monde pour les facilités de création d'une nouvelle entreprise.

Qu'est ce qu'on vient, dans ces conditions, nous enquiquiner avec les simplifications ? ...

Si nous sommes si bons que ça, pourquoi empiler les réformes les unes après les autres ? ...

Ah oui, tout étourdis par ces louanges, nous avons oublié que le but de la manœuvre n'était pas seulement de ficher la paix aux entreprises, mais qu'il fallait, en plus, supprimer des emplois (et là on comprend que la course ne s'arrête jamais !).



RECHERCHE/PROGRAMMATION :

Coût/rendement, analyse risque: le contrôle fiscal n'est plus conçu de la même manière et les relations entre l'administration et les contribuables vérifiés ont donné lieu à des redéfinitions successives. Pour autant la DGI n'a toujours pas affiché sa volonté d'appréhender la mission de contrôle sous un angle réellement qualitatif dans lequel la notion de «bûchette» serait complètement abandonnée.

La recherche, et par extension la programmation des dossiers à vérifier, continue elle aussi d'alimenter les réflexions de la Centrale. La MEL a d'ailleurs entrepris une enquête en février 2005 sur les apports du PICF 2003-2005 et leur appropriation par les différents acteurs ainsi que sur la programmation d'origine «recherche» en Dircofi et en DSF. Le SNUI ouvre à nouveau ce dossier avec vous.

■ Une impression de tâtonnement

Le sentiment de flou sur l'avenir des structures de recherche et de programmation est pour beaucoup dû à l'instabilité résultant des réformes engagées à la DGI. A tous les niveaux les structures évoluent : la mise en place des ICE consacre le principe de la séparation de la gestion et du contrôle, un «référé» recherche a été mis en place dans le cadre de l'interrégion, des «comités locaux de programmation» ont vu le jour, tout comme l'expérimentation des pôles de compétences «ICE». Tout cela dessine de nouvelles perspectives et rajoute des interrogations sur l'orientation de l'ensemble des services.

Les méthodes bougent aussi. Les ICE ont reçu en cadeau

l'extension du droit d'enquête et le développement des outils l'analyse-risque. A la DNEF, après la disparition des SDR, l'orientation des BNI vers l'assistance internationale, la montée en puissance des L16 B et l'implication plus importante des BII dans la programmation des Dircofi rajoutent un peu plus de confusion à l'ensemble.

C'est dans ce contexte que le SNUI, refait un point sur la programmation. Après l'échec du dernier groupe de travail sur le contrôle fiscal, le syndicat considère qu'il est temps que l'administration communique sur le sujet et il demande la tenue d'un groupe de travail national alors que les prochains plans interrégionaux de contrôle fiscal sont déjà en préparation.

■ Vers une programmation à la sauce coût/rendement

On ne peut pas dire que le débat soit contradictoire sur le sujet puisque l'administration ne communique pas ! Pourtant il faudrait savoir vers quel type de programmation celle-ci compte s'orienter. On se souviendra certainement de l'approche dans certains plans interrégionaux (cf Unité n° 823 du 30/03/2004) dans lesquels l'accent avait été clairement mis sur l'adaptation des moyens aux enjeux «financiers». Dans cette optique, la démarche professionnelle de qualité consiste à ne contrôler que les contribuables chez qui il s'avère, après préparation du dossier, qu'il existe un risque fiscal avéré ou du moins probable et non pas éventuel. L'objectif à terme est de se concentrer sur les dossiers à finalité répressive, ou à défaut budgétaire. Cette approche correspond bien à la philosophie développée par la réforme budgétaire du «combien tu coûtes, combien tu rapportes». Cette vision utilitariste de la programmation se heurte cependant à l'objectif de traitement égalitaire des contribuables et le contrôle qui en serait

issu ne serait plus considéré comme la contrepartie du système déclaratif.

A court terme, l'administration qui n'a pas été en capacité de se doter de véritables outils législatifs garantissant le recouvrement effectif des créances sur le Trésor, n'orientera sa programmation que vers les dossiers à fort potentiel de recouvrement, seul gage de la «rentabilité» de ses services.

Pour le SNUI, la programmation, et donc le contrôle en aval, doivent réellement s'analyser comme la contrepartie du système déclaratif. Si le recouvrement de certaines créances s'avère délicat, ce n'est pas au contrôle qu'il faut renoncer, c'est le dispositif législatif dont disposent les services de recouvrement qu'il faut repenser. A défaut, c'est tout un pan de l'économie qui ne sera plus contrôlé (entreprises éphémères, entreprises déficitaires, liquidations frauduleuses, insolvabilité organisée,...) et l'Etat de droit sera encore un peu plus affaibli.

■ Eviter la confusion des genres, mettre en valeur le travail de terrain

La superposition des structures actuellement en charge de la programmation n'est ni claire ni saine. L'administration poussée à la course aux statistiques, à la «guerre des polices» avec l'instauration des indicateurs de performance et cette situation conduit à des aberrations dans la valorisation des travaux des agents, en particulier des BCR, pour qui seuls les travaux financièrement rentables

pour leur propre direction sont réellement pris en compte ! Pour le SNUI, il faut sortir de cette logique statistique et valoriser l'ensemble des travaux réalisés par les services. La concurrence entraîne une dégradation des relations entre les services qui pourtant devraient travailler dans un esprit de coopération, elle est nuisible à la qualité des opérations. Il est urgent de repenser tout ça !

LE RÈGNE DE LA CONFUSION

■ Quel type de programmation ?

L'administration fonde de grands espoirs sur l'utilisation des grilles d'analyse risque pour « optimiser » la programmation. Elle compte s'en remettre en quelque sorte à une sélection « presse bouton » des dossiers qui pallierait la programmation actuelle qu'elle juge par ailleurs insuffisante. En ce domaine, le SNUI considère que la bonne utilisation de tels outils repose en premier lieu sur la fiabilité des bases de données. Aujourd'hui, malheureusement, l'industrialisation des tâches, les suppressions d'emplois, la concentration des services au détriment de la proximité et la dégradation des conditions de travail hypothèque lourdement la valeur de ces sources.

Par ailleurs, le SNUI estime que ce mode de sélection doit être complémentaire d'une programmation issue du terrain, et non pas exclusive ; il ne doit pas non plus brider les capacités d'initiative des agents. Le SNUI réaffirme donc la nécessité de maintenir une recherche au plus près du terrain tournée vers la valorisation du renseignement externe (contacts inter ou intra administratifs,...). Les BCR disposent déjà de l'expérience et de la technicité avérée pour les procédures spécifiques telles le droit d'enquête (L80) ; il n'y a pas lieu d'instaurer un mélange des genres ! Vus sous l'angle de la spécificité des missions, les deux modes de programmation des dossiers seraient donc complémentaires, et non concurrents. L'un plutôt réservé aux ICE dont la vocation serait de valoriser le renseignement interne et l'autre le renseignement externe.

Pour le SNUI, l'administration commettrait une erreur de considérer que la modernisation de la programmation passe par l'abandon du travail de terrain, en ne s'appuyant que sur des outils qui ne font, au final, que mouliner des données déjà « dans la machine » sans se donner les moyens de trouver ceux, qui justement, n'y sont pas.



■ Des outils de lutte contre la fraude notamment insuffisants

La lutte contre la fraude passe par l'amélioration des outils à disposition des services - et en premier lieu les moyens humains. Nous l'avons déjà écrit dans nos colonnes, la concentration des services sous couvert d'expérimentations (BCR/BDV/ICE) n'a d'autre but que de dégager des gains de productivité et donc des suppressions d'emplois.

La lutte contre la fraude mérite mieux !

Outre le maintien des effectifs, c'est vers un renforcement de certaines structures qu'il faut aller, telles les BVCI qui ne sont plus en mesure de répondre aux attentes croissantes des services.

Renforcer la coopération inter administrations ne doit pas, non plus, être un vœu pieux et d'ailleurs il serait temps de re-

venir sur le principe d'étanchéité des informations détenues par Tracfin dont souffre la DGI. L'assistance internationale doit par ailleurs être développée, mais comment espérer un progrès favorable dans la lutte contre la fraude internationale et les paradis fiscaux quand ce sujet n'est même pas abordé dans le projet de Traité Constitutionnel ? ...

Enfin, la formation professionnelle doit être renforcée et pourrait même être enrichie de journées d'études consacrées à des points particuliers relatifs, par exemple, aux procédures, aux méthodes d'approche comptables. C'est avec un tel dispositif à disposition des agents que l'administration mettra en valeur l'acquis professionnel et l'expérience de terrain.

ARIANE : Base nationale de données pour les structures de recherche (DNEF, BCR), cette application vise, d'après la DG, à rationaliser le traitement et le suivi des enquêtes (suivi du prélèvement des dossiers, enrichissement des renseignements, gestion du fond documentaire). Créé pour mutualiser les renseignements et éviter les redondances entre les services de recherches cet outil s'avère d'utilisation plus que laborieuse !

Un peu comme pour la procédure de télédéclaration IR, ça coince ! ...

Pas mal décriée cette application intègre bien sûr une approche statistique qui ne prend pas en compte l'ensemble des travaux réalisés par les services et c'est malheureusement de l'extraction de telles bases que sont, soit disant, déterminés les gains de productivité...

L'orientation des services de recherche vers une programmation à caractère exclusivement répressif nous heurte. Pour le SNUI, il ne suffit pas d'imposer des orientations par le biais d'indicateurs contraignants, il faut renforcer l'approche terrain, se doter des outils de recouvrement adéquats.



La nouvelle charte du contribuable : « Plus vite, plus fort, plus haut ! »

En pleine course olympique, la DGI vient de franchir une nouvelle étape dans son parcours vers l'administration de service. C'est au cours de la conférence de presse du 17 mai 2005 que Jean-François COPE a présenté son projet de charte du contribuable au Comité national des usagers afin de recueillir ses avis.

Cette charte a bien l'ambition de « graver dans le marbre » un guide des bonnes pratiques de l'administration et des droits et obligations réciproques de la DGI et des contribuables pour l'ensemble de leurs relations.

Trois notions clé sont intégrées ; la simplicité, le respect et l'équité. Le concept d'égalité de traitement des contribuables qui figurait pourtant dans le contrat de performance de notre administration n'est pas à ce stade repris, serait-il définitivement perdu ? ...

Sur la forme, beaucoup à dire ...

Cette charte a vocation à être actualisée chaque année au fur et à mesure des évolutions législatives, mais très certainement aussi en fonction de la pression exercée par le comité des usagers. Ce document qui n'est pour l'instant qu'un projet devrait être finalisé pour le mois de juin et force est de constater que les représentants des personnels n'ont pas été conviés pour apporter un éclairage interne. Cette charte contribue à parachever le tournant de l'administration fiscale vers une administration de service dont le but est d'optimiser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales par les contribuables. Avec un tel document, plus aucun doute ne subsiste : le guide des

bonnes pratiques » a vocation à devenir un élément de référence permanent, consultable par tous, décliné partout où c'est nécessaire. Bref, de fait, il sera opposable à l'administration et cela quels que soient les moyens dont les services disposeront pour accomplir leurs missions. D'ores et déjà le SNUI tire la sonnette d'alarme. Quels seront réellement les moyens mis à disposition des agents pour remplir les obligations complémentaires qui viennent de leur être assignées, alors que de nouvelles suppressions d'emplois sont annoncées ? Dans ces conditions comment concilier rapidité et qualité dans le traitement des dossiers ?

Nouvelles contraintes pour les services, de simples recommandations pour les contribuables ...

Comme nous l'avons souligné plus haut, le civisme fiscal est mis en exergue et l'affirmation d'une administration au service du contribuable de bonne foi confirmée. Dans sa globalité la charte reprend les différents engagements déclinés dans le programme « Pour vous faciliter l'impôt », le contrat de performance 2003-2005 et les mesures « Sarkozy ». Pour les services, peu de nouveautés à ce stade si ce n'est le caractère « opposable » des mesures et la possibilité pour le contribuable de se prévaloir systématiquement des engagements en saisissant, en cas de besoin, le conciliateur départemental

• Des délais toujours plus compressés

Le ministre confirme la tendance à la réduction des délais : 95% des réclamations relatives à l'impôt sur le revenu et à la taxe d'habitation devront être instruites en moins d'un mois et 80 % des demandes de remboursement des crédits de TVA aux entreprises traitées dans le même délai. On constate donc la volonté du ministre d'opposer aux services, suite à rectification, un délai de réponse identique à celui qui est imposé au contribuable (actuellement de trente jours). On trouve également dans la Charte confirmation de la réduction à neuf mois de la durée des contrôles pour les entreprises de taille moyenne. A n'en pas douter, face à une législation toujours plus complexe, ces mesures vont se traduire par un

accroissement de la pression sur le travail quotidien des agents.

• Un assouplissement des « sanctions »

Le ministre annonce de nouvelles simplifications concernant les pénalités. Il confirme la réduction de moitié des intérêts de retard, en cas de régularisation par exemple, il entend assurer par ailleurs une meilleure correspondance entre intérêts moratoires et intérêts de retard, entre obligations de l'administration et obligations des contribuables. Par ailleurs, dans le cas où le contribuable, présumé de bonne foi, régulariserait sa situation, l'abattement de 20 % sur les traitements et salaires ne serait plus remis en cause. Il serait donc mis fin à la mesure instituée par le gouvernement Juppé en 1993.

• Les agents davantage « exposés »

La charte reprend et fixe les principes de consultation des usagers et des contribuables, que ce soit au travers des réunions du Comité des usagers, ou des questionnaires remplis à l'issu des contrôles. Pour le SNUI, cette expérimentation, puisque pour l'instant le ministre l'a présentée comme telle, apparaît contestable en la forme et au fond puisqu'elle pourrait très bien ne servir que d'exutoire aux contribuables et rendre les agents des impôts chargés des contrôles responsables de la complexité de la législation.

Au-delà des effets d'annonce, le document présenté par M. Copé pose de sérieuses questions. Volontariste sous l'angle de l'administration de service, le ministre laisse les agents dans l'expectative quant aux moyens humains qui leur seront alloués pour répondre à la double exigence de rapidité et de qualité. Face à ces nouvelles orientations, le SNUI considère qu'il devient de plus en plus urgent d'en finir avec l'approche purement statistique des travaux pour prendre réellement en compte la plus value apportée par les agents.

RENFORCER LA DGI

Renforcer la DGI c'est avant tout combattre les assauts du libéralisme. Notre administration ne doit plus être considérée comme un gisement d'emplois à supprimer, comme un laboratoire de mutation des fonctionnaires vers un statut de droit privé régi par le contrat.

Renforcer la DGI c'est, dans le contexte actuel, plaider pour la réhabilitation de l'impôt, pour la justice fiscale, pour la sauvegarde du service public républicain assurant la neutralité des interventions des agents et la proximité des sites administratifs.

Renforcer la DGI c'est, pour le SNUI, exiger le renforcement des missions actuelles et remettre en valeur leur aspect régalien, c'est exiger l'élaboration d'une loi de finances en fonction des besoins collectifs à satisfaire et non uniquement en fonction d'objectifs de réduction des prélèvements.

LA DGI, MOTEUR DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

L'emprise de l'économie libérale sur les choix politiques n'est pas inéluctable et le SNUI doit militer pour le développement de l'intervention publique. Les vertus de la dépense publique pour organiser les grandes solidarités ne sont pas discutables et la DGI est la pièce maîtresse de cette organisation.

Renforcer la DGI n'est donc pas un souci corporatiste, mais un devoir pour notre syndicat qui agit pour plus de justice sociale, plus de démocratie.

Le SNUI doit donc continuer de s'inscrire dans tous les mouvements qui défendent le rôle social de l'Etat républicain, il doit continuer d'assumer une responsabilité particulière pour défendre l'impôt compris comme un prélèvement progressif. Dans ce sens, il doit dénoncer les tenants du «moins d'Etat» et l'évolution vers une fiscalité clientéliste privilégiant les entreprises et les détenteurs de capitaux.

S'agissant de la structuration de la DGI, le SNUI constate que le caractère régalien de ses missions ne la protège plus d'une désagrégation de ses valeurs fondamentales.

Le concept du «cœur de missions», qui contenait déjà des sources de fragilisation, est aujourd'hui dépassé par des principes ultralibéraux, mêlant synergies entre réseaux, culture de résultats, personnels sous contrat, agences et administration de services, «externalisations», le tout étant favorisé par les outils de déstabilisation inclus dans la LOLF. Le SNUI dénonce cette évolution.

Le SNUI réaffirme que toutes les missions de la DGI doivent être exclusivement effectuées par des fonctionnaires en position statutaire dans le cadre de procédures sécurisées.

Le SNUI s'oppose à toute création d'agences à qui l'Etat confierait tout ou partie de certaines missions fiscales ou foncières.

Face aux risques bien réels d'externalisation, le SNUI

doit opposer le savoir-faire des agents et la nécessité pour la DGI de maîtriser en interne ses outils, en particulier ceux touchant à l'informatique. Le retour des commissariats aux ventes dans le giron de la DGI après une expérience de privatisation est une preuve de l'incapacité du privé à assurer des missions de nature publique.

La spécificité française du recouvrement de l'impôt par plusieurs administrations est critiquée et les menaces d'une implication du secteur bancaire ne sont pas illusoire.

Le SNUI considère que l'unification des réseaux de recouvrement est sous-jacente dans le programme Copernic. Cette unification doit conduire à un ancrage incontestable et définitif de la mission dans le service public, au sein du Minéfi. Le SNUI combattra toute velléité d'externalisation ou de création d'agence. Il s'opposera énergiquement à l'installation de la retenue à la source.

Le SNUI continue de s'opposer à la création d'HIE et d'HIP.

Soucieux de l'avenir de la Fiscalité Directe Locale, malgré la configuration actuelle de la décentralisation, le SNUI revendique la réévaluation de ses bases et la nécessité pour les agents en charge de cette mission de sortir sur le terrain.

Au bout de ces principes généraux, le SNUI considère que les services de la DGI doivent collaborer, mais que les logiques de fusion, tendant plus à supprimer des emplois qu'à améliorer leur fonctionnement, doivent être combattues.

Pour le SNUI, la présence de tous les services dans les petites résidences est indispensable pour garantir la pérennité de leur implantation au plus proche des citoyens.

Le SNUI demande, en plus, la création de nouvelles implantations dans les grands centres urbains.

TOUT EST COEUR DE MISSION !

Une DGI forte, cela passe par une organisation des services conforme à l'articulation des missions, où la place et le rôle de chaque agent sont clairement définis, où la cohérence entre les attributions de chacun apparaît clairement aux usagers comme aux personnels. A ce titre, le SNUI exige de l'administration qu'elle organise une plus grande collaboration entre les évaluateurs FI et Domaines afin d'harmoniser leurs méthodes de travail. Cela conduira à établir une seule valeur vénale quelle que soit son utilisation.

Le SNUI constate que les réformes engagées depuis 2000 emmènent la DGI dans une autre direction, celle de l'industrialisation et de la recherche effrénée de gains de productivité.

Incontestablement, de tels changements privent les agents de leurs capacités de porter un regard critique sur leur travail et d'avoir une vue d'ensemble des dossiers qu'ils sont sensés gérer.

Le SNUI dénonce les désorganisations provoquées par la mise en place de l'IFU des entreprises, ainsi que la dispersion des moyens qu'elle provoque.

Le SNUI exige une profonde réorganisation du travail dans les services les plus malmenés par les réformes (IFU, ICE, secteurs et accueil). Doctrines d'emplois, attributions et surtout liaisons entre services doivent être revues en profondeur.

Le SNUI condamne le principe même des pôles de compétence, ces derniers n'ont procuré aucune amélioration dans l'accomplissement des missions, mais plutôt une multiplication et un morcellement des interlocuteurs ainsi qu'une perte de suivi des dossiers.

En ce qui concerne le rapprochement CDI-CDIF, le SNUI s'oppose à la logique de fusion qui ne vise qu'un allègement des effectifs. Le SNUI s'oppose à la constitution de véritables ateliers de saisie qui dévaloriseraient le rôle et les qualifications des agents. Le SNUI demande la création d'un observatoire public de l'immobilier.

Il s'oppose au départ des Domaines qui serait préjudiciable à la DGI et au bon exercice de cette mission importante pour l'Etat.

Redonner à chaque agent la maîtrise technique de ses dossiers, rechercher un meilleur service à l'usager cela ne peut pas passer exclusivement par le tout informatique, ou par le concept du « multi-accès ».

Les centres d'appels doivent se limiter à l'information générale des contribuables, sans avoir de possibilités d'intervenir sur les dossiers.

Le SNUI dénonce également la façon dont l'e-administration est présentée. L'administration électronique se développe aujourd'hui pour les particuliers grâce à l'attribution de bons de réduction de 20 € aux télédéclarants ; le SNUI dénonce l'inégalité devant l'impôt que ces remises commerciales encouragent et exige que l'administration supprime cet avantage injuste.

Le SNUI condamne ces méthodes qui méprisent la dimension de consentement à l'impôt normalement contenue dans le système déclaratif et qui augmentent les risques de suppressions d'emplois.

En matière d'accueil du public, le SNUI dénonce les mesures du programme «PVFI» car elles accroissent les contraintes des agents et des services sans apporter de profondes améliorations de cette mission.

La désorganisation perpétuelle des secteurs d'assiette pour satisfaire à ces standards dégrade la qualité du travail effectué, comme dans tous les services en contact avec le public.

Le SNUI exige un véritable accueil répondant aux vœux des contribuables et érigé en mission de service public au même titre que les autres. Quelle que soit la structure d'accueil, le SNUI exige un renforcement et une valorisation des moyens humains. La priorité doit être donnée à l'accueil physique, les autres accès à la DGI sont pour l'instant subsidiaires.

Pour le SNUI, un meilleur accueil passe également par une formation adaptée des agents et une uniformisation des pratiques et des structures.

C'est par une meilleure politique d'accueil qu'une adhésion plus forte des citoyens à l'impôt pourra se réaliser,

en particulier grâce à une meilleure compréhension de la fiscalité. Cette compréhension de l'impôt passe notamment par la capacité de l'administration à pouvoir répondre aux besoins des contribuables en expliquant les dispositions de la loi fiscale pour ainsi rendre un véritable service public fiscal et foncier de qualité.

Pour le SNUI, il y a un défi pour l'administration à être plus présente et plus proche des contribuables, particuliers et professionnels. Il y a également une limite de conception et de nature des missions entre le service public et la prestation de service.

Le Tableau Général des Emplois doit redevenir un repère pour l'administration et pour les agents, il doit être le garant de la stabilité des affectations et un rempart contre la polyvalence excessive et les flexibilités.

Renforcer la DGI passe aussi par le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale.

Le SNUI condamne les dispositions de la nouvelle charte du contribuable, et plus particulièrement celles relatives à l'évaluation du vérificateur par le vérifié (le développement d'un climat anti-fiscal et anti-fonctionnaire n'est vraiment pas à encourager).

Comme pour toutes les missions de la DGI, la contractualisation n'a pas sa place en matière de contrôle fiscal, les méthodes anglo-saxonnes de «compliance» non plus. Le triangle administration de conseil - analyse risque - objectifs financiers remet en cause l'égalité de traitement des contribuables et expose inconsidérément les fonctionnaires de contrôle.

A l'inverse, le SNUI affirme qu'une véritable politique de prévention de la fraude passe par une présence de l'administration sur le terrain, par la connaissance humaine du tissu fiscal, par la valorisation des travaux de recherche et par la mise à disposition des vérificateurs de moyens plus adaptés aux différents types de fraudeurs, notamment en matière de lutte contre la grande fraude et la fraude internationale.

Les évolutions qu'a connu le contrôle fiscal s'inscrivent dans la droite ligne de la remise en cause du rôle de l'Etat et de l'administration fiscale au risque d'en faire une prestation de service aux entreprises. Pour le SNUI, le contrôle est la contrepartie du système déclaratif. Il doit permettre d'informer sur les dispositions techniques de la loi fiscale et de les appliquer.

Le SNUI dénonce le risque de changement de nature de la mission de contrôle fiscal qui conduit à un profond malaise des vérificateurs et qui risque ainsi de reposer de plus en plus sur le postulat que l'administration n'effectue ses rappels qu'en fonction de leur acceptation par l'entreprise ou le contribuable vérifié et/ou de leur chance d'être recouvrés. Cette approche doit être abandonnée pour que l'agent vérificateur retrouve son métier et ses repères.

Renforcer la DGI, c'est d'abord comprendre les dangers qu'elle encourt, c'est ensuite s'efforcer de casser la logique des réformes ne recherchant qu'une réduction des coûts et une disparition des garanties statutaires des agents.

Renforcer la DGI, c'est enfin donner à l'agent les moyens de renforcer sa feuille de paye.

La résolution sur le thème n° 3 a été sanctionnée par le vote suivant :

POUR : 16 251 mandats (80,95 %) — CONTRE : 1 008 mandats (5,02 %) — Abstentions : 2 817 mandats (14,03 %)

L'OUTIL SYNDICAL SNUI

Si la réflexion sur l'outil syndical s'inscrit naturellement dans les débats de Congrès, il est aujourd'hui de notre responsabilité collective de répondre aux défis majeurs qui nous sont lancés : taux de syndicalisation, environnement syndical et administratif de plus en plus hostile, une DGI et un MINEFI en perpétuel mouvement. Autant d'éléments qui s'inscrivent dans une réforme de l'Etat, qui, tout en avançant par petites touches, s'apparente à un véritable rouleau compresseur.

Il nous faut poursuivre nos réflexions sur l'amélioration de notre fonctionnement interne, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Au-delà, c'est de notre survie dans une société soumise aux lois du libéralisme et de l'économie de marché dont il s'agit.

Le SNUI sera porteur de propositions tant en interne qu'auprès de ses différents partenaires (FDSU, Union Syndicale – Solidaires).

L'OUTIL SNUI DANS SON ENVIRONNEMENT DGI

Afin de contrer les tentatives d'isolement, menées tant par l'administration que par certains de ses partenaires syndicaux, le SNUI doit s'engager à redonner plus de sens à ses fondamentaux : proximité, cohésion, indépendance.

- Le SNUI réaffirme son attachement au Statut général des fonctionnaires ; il dénonce et combattra toute velléité d'instaurer un dialogue social fondé sur la notion d'accords contractuels, notamment face aux nouvelles techniques managériales, à l'instar de la charte illégale du dialogue social dont il continuera à demander l'abrogation.
- Le SNUI s'engage à poursuivre les efforts en matière de formation syndicale, tant nationale que locale. Cette dernière devra mieux associer les administrateurs régionaux et les secrétaires, et devra systématiquement intégrer les analyses nationales sur les évolutions en cours. De même, le SNUI relancera la formation des correspondants afin de mieux les armer et leur redonner l'envie de militer.
- Le SNUI s'engage à renforcer sa présence dans les centres de formation afin de perpétuer son implantation dans la catégorie C et poursuivra le suivi des écoles. Les administrateurs et les secrétaires devront davantage y être associés afin de fidéliser les nouveaux entrants.
- Le SNUI s'engage à s'approprier et à analyser les diverses formations managériales proposées à l'encadrement de la DGI, afin de donner des méthodes de riposte à ses militants.
- Le SNUI exige le respect du droit syndical acquis et revendique la mise en place de droits nouveaux. Pour le SNUI, cela passe obligatoirement et uniquement par le renforcement des textes réglementaires existants, seuls garants de l'égalité de traitement et de la démocratie du paritarisme.
- Le SNUI exige une véritable reconnaissance effective des décharges syndicales et la compensation en emplois de ces décharges dans tous les services.
- Le SNUI affirme que ses militants constituent son premier outil syndical. Dans un contexte d'entraves permanentes à l'exercice du droit syndical, le SNUI s'engage à la défense sans faille de ses militants.
- Le SNUI exige le respect des droits de ses repré-

sentants, à quelque niveau que ce soit, tant sur le plan syndical que professionnel. Il travaillera en plus étroite collaboration avec l'Union Syndicale – Solidaires et ses partenaires (Syndicat de la Magistrature, Ligue des droits de l'Homme, Syndicat des Avocats de France) sur l'aspect juridique de la protection du militant.

- Le SNUI valide les propositions de la CNS Fonctionnement portant sur l'amélioration du fonctionnement du Conseil Syndical :
 - élaboration par le Bureau National de fiches techniques afin de mieux préparer les débats et d'y associer les secrétaires en amont,
 - ordre du jour mentionnant les sujets sur lesquels un tour des régions sera obligatoire pendant le Conseil ; ces sujets pourront donner lieu à un vote du Conseil Syndical,
 - pendant le Conseil, le président veille au respect de l'ordre du jour et à un temps de parole raisonnable,
 - élaboration d'un relevé de décisions dès le lendemain du Conseil puis envoi du procès-verbal dans les 15 jours.
 Ces propositions seront intégrées au règlement intérieur du Conseil Syndical dès le mois de septembre, en vertu de l'art. 12 de l'actuel règlement intérieur.
- Les sessions de secrétaires pourront proposer de mettre à l'ordre du jour du Conseil Syndical les thèmes dont elles auront débattus. Celui-ci devra impérativement s'en saisir.
- Le Bureau National améliorera la circulation de l'information et s'engage à fournir les outils nécessaires à l'allègement des tâches de gestion courante des secrétaires de section. Il recherchera une meilleure rationalisation des envois papier et dématérialisés.
- Pour le SNUI, c'est le collège des administrateurs régionaux qui doit être l'interlocuteur du délégué interrégional. Le Bureau National devra impulser les rencontres, apporter son appui technique et assurer le suivi des opérations.



LE SNUI DANS SON ENVIRONNEMENT MINISTÉRIEL

Montée en puissance du niveau ministériel, logique administrative de missions transverses, effets conjugués de la LOLF et de la décentralisation, autant d'éléments qui, s'ils sont politiquement pensés sur le long terme, ont et auront des effets à plus brève échéance. Ainsi en est-il dès aujourd'hui de l'évolution du paritarisme qui consacre l'amointrissement du niveau directionnel. Le SNUI, avec les autres composantes de la FDSU, s'engage à faire de notre outil ministériel un outil reconnu, légitime, utile et efficace.

- Le SNUI, dans le cadre d'un bureau fédéral qui devra mettre à plat toutes les difficultés de fonctionnement de la FDSU, proposera à ses partenaires la mise en place d'un atelier fédéral, composé de militants nationaux des différentes organisations et dont le rôle sera de faciliter les liaisons, de recueillir les données et d'améliorer la réactivité tant sur le plan national que local. A ce titre, il lui appartiendra de soumettre ses travaux et ses analyses au Bureau fédéral.
- Le SNUI s'engage à renforcer le rôle de la Commission exécutive fédérale : elle pourrait ainsi éclairer le Conseil Syndical et le Bureau National sur les dossiers transversaux.
- Le SNUI sera porteur de la proposition de développement de formations communes, notamment par le biais des CHS et des CDAS, afin de rendre plus systématiques les échanges et les pratiques. Le rôle d'animateur des membres de la CE fédérale, la participation des administrateurs régionaux, des secrétaires et des bureaux de sections devront être renforcés.
- Le SNUI et la FDSU exigeront des droits fédéraux nouveaux afin de répondre aux nouvelles exigences du paritarisme.
- Le SNUI portera au débat l'idée d'un nouvel identifiant, «Solidaires aux Finances», lors du Conseil Fédéral.

LE SNUI DANS SON ENVIRONNEMENT INTERPROFESSIONNEL

Les agents des Impôts sont de plus en plus touchés par des mesures issues de la Fonction Publique et par l'introduction de concepts de gestion issus du monde de l'entreprise. Ces évolutions imposent au SNUI de s'impliquer encore davantage à tous les niveaux de l'Union syndicale Solidaires.

- Le SNUI engagera au sein de l'Union syndicale Solidaires une réflexion sur le développement de sa structure Fonction Publique. Plus lisible, elle permettra de renforcer la cohésion et valorisera le travail commun déjà initié. Parallèlement, il faut accentuer la lutte pour la reconnaissance de notre représentativité.
- Le SNUI propose la mise en place d'une Commission nationale spécialisée permanente dont le rôle serait d'aider le Conseil Syndical et le Bureau National à s'emparer des dossiers, à identifier les difficultés ou divergences, et à préparer les Comités Nationaux de l'Union. Cette CNS aura par ailleurs comme priorité de porter la réflexion sur les moyens humains et financiers que doit engager le SNUI dans les Solidaires locaux.
- Le SNUI s'engage à porter une réflexion plus importante dans l'Union sur le fonctionnement et l'organisation de celle-ci, notamment au niveau local.
- Le SNUI s'engage à organiser des formations décentralisées afin de permettre aux militants locaux de mieux intégrer les différences «culturelles», souvent sources de difficultés. Ces formations devront concourir à garantir la cohésion de l'organisation et à promouvoir la culture du syndicalisme d'adhérents.

La résolution sur le thème n° 7 a été sanctionnée par le vote suivant :

POUR : 12 581 mandats (62,67 %) — CONTRE : 3 579 mandats (17,88 %) — Abstentions : 3 916 mandats (19,31 %)

Nord-Valenciennes, Martinique, Morbihan, Charente, Paris-Est, Ille et Vilaine, CSI Nantes, Charente-Maritime, Loire, Côtes d'Armor, Haute-Loire, Dircofi-Est, Mayenne, Cher, Dordogne, Hérault, Gard, Haute-Garonne, Vendée, DRESG, Haute Vienne, Haute Corse, Alpes Maritimes, Val de Marne, Puy de Dôme, Hauts de Seine-Sud, Isère, toutes ces directions ont connu en décembre une effervescence toute particulière et les initiatives d'action ont été des plus variées allant de la simple pétition remise par les délégations d'agents aux pique-niques revendicatifs (en Charente), en passant par les nombreuses grèves du téléphone et les nombreux CTPD «musclés». Ces événements ont suivi ceux de la fin novembre à Saint-Brieuc, Perpignan, Caen, Lyon, Béziers, Courbevoie, Limoges et Carcassonne. Autrement dit, le «climat social» demeure très tendu dans une DGI qui attend toujours une grande négociation sur les conditions de travail et la reconnaissance des «qualifs». Il faut maintenir cette combativité en janvier et continuer d'alimenter la rubrique Actualité du site SNUI.

■ Le système métrique dans l'Orne

Nous savions tous que les indemnités kilométriques constituaient une pierre d'achoppement entre les Directions et les organisations syndicales (et à fortiori les agents !). Dans l'Orne, toutefois, on vient de gagner le pompon ! Département rural par excellence, ayant su préserver son environnement et son agréable cadre de vie, la LOLF semble y avoir provoqué des phénomènes géographiques, physiques et chimiques surprenants, voire sumatuerels, ces derniers mois. De nombreux agents doivent se rendre en stage (à Caen, à Nantes, à Rennes, à Massy, ...) et ils constatent que les parcours calculés sur viamichelin.com (par le chemin le plus court, bien sûr, dixit la DSF) les fait passer par les petits chemins vicinaux du Perche, de la Suisse Normande et du Bocage réputés pour leur confort de conduite et leur sécurité à toute épreuve.

Mieux encore, un agent s'étant rendu en stage au même endroit trois fois de suite a vu son parcours se modifier au fil du temps. La première fois, en hiver, il mesurait 107 kilomètres ; la deuxième fois, au printemps, il mesurait 104 kilomètres et la troisième, au début de l'été, il mesurait 103 kilomètres. A quoi est-ce dû ? La fonte des neiges ? La sécheresse qu'a connu le Grand Ouest l'été dernier ? La tectonique de l'écorce terrestre intense dans le bocage normand ? Nul ne le sait !

■ Rialto : le pont des soupirs !

Après plus d'un an d'expérimentation, l'administration déploie son application Rialto (regroupement et intégration des applications et des outils du contrôle), et cet outil qu'elle a considéré comme une aide à la mission des vérificateurs dans les opérations de contrôle sur place se révèle être plus qu'un fardeau pour ses utilisateurs. La liste des reproches est particulièrement longue : piètre ergonomie, pas de liaisons avec les banques de données en ligne (Adèle, FICOBA, TSE, TTC, ...), pas de liaison avec conséquences financières, dépouillement IS peu pratique et illisible, déconnexions du système toutes les 15 minutes, saisies redondantes, opérations de scannage longues et fastidieuses, etc. La colère monte dans les brigades de contrôle fiscal et le SNUI a demandé que cette application soit retirée. Une lettre a été adressée au directeur général le 13 décembre.

Retour sur le 29 novembre

Il y aurait eu beaucoup à dire sur la manifestation nationale du 29 novembre (l'initiative des fédérations mais la mobilisation cantonnée à la DGI, le poids des dissensions entre les organisations dites «confédérées», le très fort engagement dans la grève des agents C et, d'une manière générale, des agents les plus éclaboussés par les réformes, ...), mais ce que nous retiendrons surtout c'est que cette action, que nous avions présentée comme le meilleur moyen de peser sur le CTPM du 16 décembre, a permis, après avoir rassemblé plus de 5000 manifestants, de maintenir un haut degré de combativité.

La preuve, c'est que dans les jours qui ont suivi les batailles locales se sont multipliées pour protester contre les conditions de travail.

Bravo donc à tous ceux qui ont assuré la réussite de cette journée, que ce soient les grévistes (21 000), que ce soient les courageux provinciaux partis tôt de leurs bases pour mettre de la couleur (très largement orange) dans le cortège parisien.

Il s'agissait pourtant de la sixième journée dans l'année impliquant une réduction de salaire !

PS : On a pu regretter, à propos du 29 novembre, le manque de mobilisation en Ile de France, mais on ne doit pas ignorer les forts pourcentages de grève chez les agents C de Paris-Sud et Paris-Est, de Seine et Marne, du 92 Nord et du Val de Marne (au delà des 40% et parfois des 50%), preuve manifeste qu'on ne fait pas massivement le dos rond dans les services franciliens.

Sans toi, je fais quoi ?



Depuis 1990, l'association Droit Au Logement a obtenu le relogement de près de 10 000 familles.

Aldez le DAL à poursuivre efficacement son action.



Envoyez vos dons à l'ordre de :

DAL Fédération, 8 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris
<http://globenet.org/dal> - mail : fededal@wanadoo.fr
 tél. : 01 40 27 92 98 - fax. : 01 42 78 22 11